





Visites des proches aidants : quelles directives ?

Voici les directives à connaître pour les visites de proches aidants dans les établissements dans lesquels une personne ou plus présente des facteurs de vulnérabilité à la COVID-19, selon les paliers d'alerte :

		Paliers d'alerte 1 et 2	Palier d'alerte 3	Palier d'alerte 4	Isolement préventif, isolement ou éclosion
 CHSLD	20 places ou plus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chambre (max. 2 personnes à la fois) ✗ Espaces communs ✓ Parloir ✓ Terrain (max. 2 personnes à la fois) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chambre (max. 2 personnes à la fois, et 4 personnes par période de 24h) ✗ Espaces communs ✓ Parloir (max. 2 personnes à la fois) ✓ Terrain (max. 2 personnes à la fois) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chambre (max. 1 personne à la fois, et 2 personnes par période de 24h) ✗ Espaces communs ✓ Parloir (max. 1 personne à la fois) ✓ Terrain (max. 1 personne à la fois) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chambre (max. 1 personne à la fois, et 2 personnes par période de 24h) ✗ Espaces communs ✗ Parloir ✗ Terrain (sauf avec autorisation de l'équipe)
	 RI	19 places ou moins	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chambre ou pièce dédiée (max. 2 personnes à la fois) ✓ Espaces communs (max. 6 personnes à la fois, incluant visiteurs non proches aidants) ✓ Terrain (max. 10 personnes à la fois, incluant visiteurs non proches aidants) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chambre ou pièce dédiée (max. 2 personnes à la fois) ✗ Espaces communs ✓ Terrain (max. 6 personnes à la fois, incluant visiteurs non proches aidants) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chambre ou pièce dédiée (max. 1 personne à la fois) ✗ Espaces communs ✓ Terrain (max. 1 personne à la fois)
Peut évoluer selon le contexte de l'établissement					
 RPA	dont l'exploitant ne partage pas le lieu principal de résidence avec les usagers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Unité locative (max. 2 personnes à la fois) ✗ Espaces communs ✓ Parloir ✓ Terrain (max. 10 personnes à la fois, incluant visiteurs non proches aidants) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Unité locative (max. 2 personnes à la fois) ✗ Espaces communs ✓ Parloir (max. 2 personnes à la fois) ✓ Terrain (max. 6 personnes à la fois, incluant visiteurs non proches aidants) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Unité locative (max. 1 personne à la fois) ✗ Espaces communs ✓ Parloir (max. 1 personne à la fois) ✓ Terrain (max. 1 personne à la fois) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Unité locative (max. 1 personne à la fois) ✗ Espaces communs ✗ Parloir ✗ Terrain (sauf avec autorisation de l'équipe)
	dont l'exploitant partage leur lieu principal de résidence avec les usagers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chambre ou pièce dédiée (max. 2 personnes à la fois) ✓ Espaces communs (max. 10 personnes à la fois, incluant visiteurs non proches aidants) ✓ Extérieur (max. 10 personnes à la fois, incluant visiteurs non proches aidants) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chambre ou pièce dédiée (max. 1 personne à la fois) ✓ Espaces communs (max. 6 personnes à la fois, incluant visiteurs non proches aidants) ✓ Extérieur (max. 6 personnes à la fois, incluant visiteurs non proches aidants) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chambre ou pièce dédiée (max. 1 personne à la fois) ✗ Espaces communs ✓ Extérieur (max. 1 personne à la fois) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chambre ou pièce dédiée (max. 1 personne à la fois) ✗ Espaces communs ✓ Extérieur (max. 1 personne à la fois)
 RI appartement supervisé, RTF ou RIMA		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Extérieur (max. 10 personnes à la fois, incluant visiteurs non proches aidants) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Extérieur (max. 6 personnes à la fois, incluant visiteurs non proches aidants) 		

Ce document résume les directives officielles.

Pour plus de détails, consulter :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/covid-19-directives-au-reseau-de-la-sante-et-des-services-sociaux/gradation-des-mesures-selon-les-milieus-de-vie-et-d-hebergement/>